



La sous-location Airbnb en Suisse est-elle légale ou non ?

Par **sandrineblum**, le **05/10/2023** à **13:39**

Bonjour à tous,

Pouvez-vous m'expliquer les avantages financiers qui incitent les locataires en Suisse à opter pour la sous-location, sur des plateformes comme Airbnb.

J'aimerais tenter l'expérience mais je ne sais pas si c'est légal ou non.

Merci de me répondre.

Par **Marck.ESP**, le **05/10/2023** à **14:07**

Bienvenue et bonjour

Nous ne sommes pas spécialisés en droit Suisse.

Si vous avez utilisé votre moteur de recherche, vous avez pu lire que "globalement", les locataires ont le droit de mettre des chambres ou la totalité de leur logement en location pour autant qu'ils en informent le propriétaire.

Mais ce n'est pas une généralité, ce pays connaît lui aussi des problèmes en terme de logement et sa loi vise, comme dans d'autres pays à éviter à la fois la distorsion de la concurrence et la soustraction des appartements au marché du logement.

Vous souhaitez devenir locataire et sous louer ou acheter un bien en vue de le louer meublé en court séjour ?

Par **Severin123**, le **09/10/2023** à **15:08**

La sous-location sur des plateformes comme Airbnb en Suisse peut offrir des avantages financiers considérables en permettant de générer un revenu supplémentaire en louant votre logement. Cependant, il est impératif de noter que la légalité de la sous-location dépend des lois locales et des termes de votre bail. Avant de vous lancer, assurez vous de vérifier la réglementation locale pour éviter tout problème juridique potentiel. Je vous suggère ce lien <https://www.carbonie.ch/blog/souslocation-airbnb-legal-ou-non/> que j'ai trouvé au cours de mes recherches, il offre des informations essentielles sur la légalité de la sous-location sur

Airbnb en Suisse.